

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE
DIFFERENTS DEPARTEMENTS MINISTERIELS DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS
BUDGETAIRES 2016 & 2017
(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DU MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE (MTFP)

RAPPORT DEFINITIF

Mai 2020

Marché : 065/MPD/PRMP/CCMP/SPSP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	31 /10/2019
Rapport provisoire	19/11/2019
X Rapport définitif	26/05/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 - N°CNSS : 06300407 – IFU N° 3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo
– 02 BP 1913 Cotonou_Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Rue MAOGA HOUNTIGOME LOME
– 06 BP 60535 Lomé Tel (00228) / 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES (France) Tél : (33)0781018628

Email : bec@becsar.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMO du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0074633-00

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2015 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	6
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	8
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	9
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées	9
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés-.....	9
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	9
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	9
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	9
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	10
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	10
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	11
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	11
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	11
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes	13
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	14
8.5.	Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés.....	14
	ANNEXES	15

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

**08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76
Cotonou (Rép. du Bénin)**

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n°065/MPD/PRMP/CCMP/SPSP du 20/02/2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public de différents départements ministériels du Bénin au titre de la gestion budgétaire 2016 & 2017 (lot 1), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit du Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP).

Au cours de la mission de contrôle, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante, et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des autorités contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 26 mai 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVÉE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2015 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public du Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) pour les gestions budgétaires 2016 & 2017. Au titre de la gestion 2016, aucun marché n'a été passé par l'AC.

En ce qui concerne la gestion 2017, l'audit a porté sur **un volume de deux (02) marchés pour une valeur de 40.677.966 F CFA.**

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Année	N° d'ordre	Eléments	Volume	Valeur
2017	1	Marchés audités	2	40 677 966
	2	Marchés de la population mère	2	40 677 966
	3	%	100%	100%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

Aucun marché n'a été initié en 2016, nous sommes dans l'impossibilité de fournir une opinion.

➤ Gestion budgétaire 2017

Les marchés passés en 2017 n'ayant pas abouti, nous sommes dans l'impossibilité de fournir une opinion sur la conformité desdits marchés.

Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants du Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 26 mai 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Dans le cadre de la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par le MTFP, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés du MTFP. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
	AOO avec préqualification	40 677 966	2	40 677 966	2	100%	100%
	Total général	40 677 966	2	40 677 966	2	100%	100%

A la lecture du tableau ci-dessus :

Compte tenu du volume peu important des marchés passés par le MTFP au titre de l'exercice budgétaire 2017, l'application des critères d'échantillonnage recommandées par l'ARMP a conduit à la sélection de tous les marchés, toutes catégories confondues, soit 100% en volume et 100% en valeur.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de Marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
	Prestation intellectuelle	40 677 966	2	40 677 966	2	100%	100%
	Total général	40 677 966	2	40 677 966	2	100%	100%

A la lecture du tableau ci-dessus :

Le ministère est caractérisé par un faible volume de marchés passés. Les prestations intellectuelles sont les seuls types de marchés passés par le MTFP au cours de l'année 2017. Cette tendance se retrouve donc normalement au niveau de l'échantillon de 2016.

NB : Les procédures de passation des trois marchés de l'exercice budgétaire 2017 n'ont pas abouti. En effet, les procédures ont été lancées et conduites jusqu'à la phase d'attribution provisoires mais les notifications desdits marchés n'ont pas été faites à cause de la scission du Ministère intervenue en octobre 2017. Nous ne saurions donc apprécier leur conformité au Code des Marchés Publics.

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

➤ **Gestion 2017**

N°	Objet du Marché	Nature du marché	Mode de passation	Montant du Marché
1	Recrutement d'un prestataire de service pour la gestion, la restauration et l'exploitation de la cantine du MTFPAS	Délégation de service	AOO	800 000
	Elaboration du plan stratégique (2016-2021) du MTFPAS	Prestation intellectuelle	AOO avec préqualification	19 491 525
2	Mise en place du système d'information statistique des données du MTFPAS	Prestation intellectuelle	AOO avec préqualification	21 186 441
TOTAL				41 477 966

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/ PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK					RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	OK					RAS
4		C4	OK					RAS
5		C5	OK					RAS
6		C6	KO					Toute la documentation n'est pas disponible
7		C7	KO					Indisponibilité de locaux pour archivage
8		C8	N/A					Pas de décisions d'attribution
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditables collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	52,50%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert (Voir en annexe 2 la fiche d'exhaustivité).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés-

Conformément au code des marchés publics, le Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) a élaboré un Plan de Passation des Marchés au titre de chaque gestion budgétaire (2016 et 2017). Ces plans respectent les exigences légales en la matière. En effet, il nous a été permis de constater que tous les marchés passés au cours des années 2016 et 2017 , sont inscrits sur le PPM.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

L'ensemble des marchés n'ayant pas abouti, le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus n'a pu être déterminé.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèces, aucun marché n'a été passé par les procédures de gré à gré et de demande de cotation.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

Les procédures de passation des trois marchés de l'exercice budgétaire 2017 n'ayant pas abouti, nous ne saurions apprécier leur conformité au Code des Marchés Publics.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Selon les informations obtenues, en 2017, deux marchés relatifs

- à la fourniture de matériels roulants au profit du projet emploi des jeunes
- à la construction du bâtiment de la Direction Départementale du travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales du Mono-Couffo

ont fait l'objet de recours non juridictionnel auprès du Comité de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP respectivement par les soumissionnaires COMOVEP SARL et EPSILON REALISATIONS.

Au terme de notre revue, nous pouvons conclure que les 100% (**cf. annexe 4**) des plaintes reçues au niveau de l'Autorité Contractante ont été examinées et réglées conformément avec la réglementation en vigueur.

Au niveau de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics le degré d'application des décisions est de 50% . En ce qui concerne les 50 % restant le degré d'application des décisions n'est pas mesurable en raison de la non recevabilité des plaintes. (**cf. annexe 4**).

Par ailleurs, les décisions rendues par l'ARMP sont en conformité avec la réglementation. Elles sont référencées, datée et signée par le président et les membres du CRD. En conséquence, nous n'avons pas de commentaires à faire.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Les procédures de passation des trois marchés de l'exercice budgétaire 2017 n'ayant pas abouti, nous ne saurions apprécier l'exécution financière desdits marchés..

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux effectif de non-conformité.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.
------------------------------	---	--

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARM et à la Chambre des comptes	KO	0,00	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,88		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,88. Il y a une mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics au niveau de l'AC. L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures n'a pu être réalisée du fait qu'au marché n'a été passé au titre des gestions budgétaires concernées par l'audit.

8.5. Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de l'exécution financière des marchés n'a pu être réalisée du fait qu'au marché n'a été passé au titre des gestions budgétaires concernées par l'audit.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Entité	Noms et prénoms	Fonctions
1	MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE (MTFP)	TOBOSSI Franck	S-PRMP/MTFP
2		LAOUROU Sanny	S-PRMP/MTFP

ANNEXE 2 : Détermination du taux d'exhaustivité des pièces communiquées

➤ Gestion budgétaire 2017

Le taux moyen d'exhaustivité, notamment en ce qui concerne la revue de conformité est de **52,5%**.
Ce faible taux, est majoritairement lié au fait que les marchés n'ont pas abouti..

❖ Appels d'Offre Ouverts

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures d'appels d'offres ouvert (AOO)

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. DAO

- a. Avis d'appel d'offres publié
- b. Dossier d'Appel d'Offres validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Tableau d'exhaustivité des procédures d'Appel d'offre Ouvert

		Dossier d'appel d'offre Ouvert		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution								Contractualisation			Total requis	TOTAL	%	% GLOBAL
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4								5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p					
1	Recrutement d'un prestataire de service pour la gestion, la restauration et l'exploitation de la cantine du MTFPAS	0	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	15	7	47%	47%	

❖ Appels d'offre ouverts avec préqualification:

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Présélection

- a. Avis à manifestation d'intérêt publié
- b. Réponses des soumissionnaires
- c. Rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
- d. PV de présélection et Liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
- e. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des MI
- f. Preuve d'information aux soumissionnaires non présélectionnés

3. Demande de propositions

- g. lettre d'invitation à soumissionner
- h. Demande de propositions validé

4. Réception des propositions

- i. Propositions des soumissionnaires
- j. Acte de désignation des membres de la commission d'ouverture des propositions
- k. Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse

5. Ouverture et évaluation des propositions

• Propositions techniques

- l. Procès-verbal d'ouverture des propositions techniques
- m. Procès-verbal d'évaluation des propositions techniques
- n. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation
- o. Preuve d'information aux soumissionnaires non qualifiés techniquement

• Propositions financières

- p. Procès-verbal d'ouverture des propositions financières
- q. Procès-verbal d'évaluation des propositions financières
- r. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation

6. attribution et négociation

- s. Preuve de notification d'attribution provisoire
- t. PV de négociation (selon le cas)
- u. Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

7. Contractualisation

- v. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- w. Preuve de notification du marché
- x. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

6. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

7. Présélection

- a. Avis à manifestation d'intérêt publié
- b. Réponses des soumissionnaires
- c. Rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt

- d. PV de présélection et Liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - e. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des MI
 - f. Preuve d'information aux soumissionnaires non présélectionnés
 - g. lettre d'invitation à soumissionner
 - h. Demande de propositions validé
 - i. Propositions des soumissionnaires
 - j. Acte de désignation des membres de la commission d'ouverture des propositions
 - k. Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse
 - l. Procès-verbal d'ouverture des propositions techniques
 - m. Procès-verbal d'évaluation des propositions techniques
 - n. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation
 - o. Preuve d'information aux soumissionnaires non qualifiés techniquement
 - p. Procès-verbal d'ouverture des propositions financières
 - q. Procès-verbal d'évaluation des propositions financières
 - r. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation
 - s. Preuve de notification d'attribution provisoire
 - t. PV de négociation (selon le cas)
 - u. Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus
 - v. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
 - w. Preuve de notification du marché
 - x. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché
8. Demande de propositions
9. Réception des propositions
10. Ouverture et évaluation des propositions
- Propositions techniques
 - Propositions financières
6. attribution et négociation
7. Contractualisation

		Planification	Préselection						DP		Réception des propositions			Ouverture, Analyse & Evaluation des Propositions							Attribution et Négociation			Contractualisation		
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2						3		4			5							6			7		
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x
1	Elaboration du plan stratégique (2016-2021) du MTFPAS		1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
2	Mise en place du système d'information statistique des données du MTFPAS		1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Total			2	2	2	2	2	0	2	2	2	2	2	2	2	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL REQUIS			2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
%			100%	100%	100%	100%	100%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	0%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
%global			58%																							
Légende : «1» si la pièce est disponible, «0» sinon et «n/a» si la pièce n'est pas requise																										

ANNEXE 3 : DIVERS COURRIERS DE DEMANDE D'INFORMATION



International
Federation
of Accountants



ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
Région Paris Île-de-France



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° ONECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09-A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 29 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Ministère du Travail et de la
Fonction Publique

Att. : Points focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Reçu de
31
05
19

Contrat: N° 065/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 126/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017_ **Prise de contact et démarrage de la mission**

Madame/Monsieur,

Faisant suite à nos précédentes correspondances, nous venons par la présente vous
informer que la mission démarrera sur le terrain le lundi 3 Juin 2019 pour une durée de
deux (02) mois.

En conséquence, nous prions les points focaux de ladite mission à prendre toutes les
dispositions nécessaires afin que la documentation requise soit diligemment
communiquée à l'équipe d'auditeurs.

Par ailleurs, vous voudriez bien prendre contact (21 30 54 22/65 10 39 71 ;
bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com) avec la mission d'audit afin de retenir au besoin
et de commun accord les dates de passage.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant

Expert-comptable diplômé



BÉNIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège-Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo: TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES); N°SIRET : 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire: TVA
FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SEN° ONECCA-Togo: 031-09-A3
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 06 Mai 2019

Reçu ce 06/05/2019

[Signature]

Franck A. TOBOSSI

Au

Ministre du Travail et de la Fonction Publique
(MTFP)

Att. : Personne Responsable des Marchés
Publics (Point focal de la mission)
Cotonou-Bénin



Contrat: N° 065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019
N/Réf: 07/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passées par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission d'échantillon d'audit, collecte des pièces et démarrage de la mission**

Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous transmettons par la présente l'échantillon des marchés à auditer.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe d'auditeurs au plus tard le 10 mai 2019. Vous trouverez en annexe la liste indicative des documents et pièces à mobiliser pour la présente mission.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.



Serge MENSAN
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

PJ : Echantillon d'audit des marchés
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 5200600565618
Siège: Immeuble BEC C/238 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email: bea-ayahonou@bea-ayahonou.com Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Généralie Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COF N°
092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lome
Email: bea-ayahonou@bea-ayahonou.com Tel/(00229) 23 26 82 28 -
ORABANK Togo: TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'Arc, 10180
Saint-Lys (TROYES); N°SIRET: 815 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire: TVA
FR54815 116 191



International
Federation
of Accountants



Bureau d'Expertises Comptables et de Commissariat aux Comptes, N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09-A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 27 mars 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Ministère du Travail et de la
Fonction Publique (MTFP).

Cotonou-Bénin



Contrat: N° 065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 56/03/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différentes autorités contractantes du Bénin au titre des gestions budgétaires
2016 et 2017 (lot 1) _ **Demande de base de données des Marchés Publics
(2016 & 2017) et état des plaintes**

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre cabinet a été déclaré titulaire du marché
N° 065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/19 relatif à la mission mieux renseignée en objet.

A ce titre, et en prélude au démarrage de ladite mission, nous vous prions de bien vouloir
nous communiquer la liste de tous les marchés passés par votre département ministériel
ainsi que l'état des plaintes reçues des soumissionnaires et/ou candidats au titre des
gestions budgétaires 2016 et 2017, de préférence dans un format Excel sur CD-ROM ou
par courriel (bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com / mensexpert@yahoo.fr).

Nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que ladite liste soit
communiquée à l'équipe d'audit au plus tard le **jeudi 4 avril 2019**.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de
nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

BENIN : RCCM COTONOU N° RCCM RB/COT/07
D12 - N° CNSS : 06300407 - IFU N° 320080056518
Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Comptable Benin - R101 01001 Comptable 8102064220005 05

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -

FRANCE : 19b rue Jeanne d'Arc, 10180
Saint Lys (TROYES); N° SIRET : 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191

ANNEXE 4 : TABLEAU DE TRAITEMENTS DES PLAINTES

N° d'ordre	Points de vérification	Diligences	Effectif	Pourcentage
1	Recours préalables et autres demandes d'informations exercés au niveau de l'AC	Demandes d'informations reçues		N/A
		Demandes d'informations traitées en conformité avec la réglementation		
		Plaintes reçues	2	N/A
		plaintes examinées en conformité avec la réglementation	2	100%
		Nombre de plaintes réglées en conformité avec la réglementation	2	100%
		plaintes examinées et réglées en conformité avec la réglementation	2	100%
	Recours et auto-saisine connues par l'ARMP	Décisions rendues en conformité avec la réglementation	2	N/A
		Application des décisions rendues par la CRD	1	50%

ANNEXE 4 : PV DE RESTITUTION

BEC SARL

Scan 018-021

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE DIFFERENTS DEPARTEMENTS MINISTERIELS DU BENIN AU TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2016 & 2017

Nom de l'Autorité Contractante : MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
(MTFP)

Date de tenue de la séance de restitution : 28 janvier 2020

Heure de démarrage : 16 h 00 mn

Heure de fin : 10h 20 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe en annexe)

I. Observation Préliminaire

En ce qui concerne le marché pour le recrutement d'un prestataire de service pour la gestion, la restauration et de l'exploitation de la cantine aucun montant ne doit être pris en compte. Le montant de 800.000 FCFA inscrit dans le rapport doit être annulé.

II. Récapitulatif des pièces collectées

Rien au cours de la restitution

III. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Néant

IV. Synthèse des observations du consultant

4.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein du MDN

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante.
- ✓ Pas de marchés passés au titre des périodes sous revues

4.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné l'échantillon suivant l'approche des risques qui se présente de la manière suivante :

14

24

BEC SARL

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2017	AOO	800 000	1	800 000	1	100%	100%
	AOO avec préqualification	40 677 966	2	40 677 966	2	100%	100%
	Total général	41 477 966	3	41 477 966	3	100%	100%

Conclusions de l'audit :

➤ Gestion 2016

Aucun marché n'a été initié en 2016, nous sommes dans l'impossibilité de fournir une opinion.

➤ Gestion 2017

Les marchés passés en 2017 n'ayant pas abouti, nous sommes dans l'impossibilité de fournir une opinion sur la conformité desdits marchés.

4.3. Sur les plaintes

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au terme de notre revue, nous pouvons conclure que les 100% des plaintes reçues au niveau de l'Autorité Contractante ont été examinées et réglées conformément avec la réglementation en vigueur. Au niveau de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics le degré d'application des décisions est de 50%. En ce qui concerne les 50 % restant le degré d'application des décisions n'est pas mesurable en raison de la non recevabilité des plaintes.

4.4. Sur l'exécution financière et l'obtention des relevés de dépenses et preuves de paiement

Les procédures de passation des trois marchés de l'exercice budgétaire 2017 n'ayant pas abouti, nous ne saurions apprécier l'exécution financière desdits marchés..

La séance a été levée à 16h 20 mn.

Fait à Cotonou, le 28 janvier 2020


Racheli AZOINWADE
Pour Bec Sarl


Joseph Vodouhoun


Franck A. TOBOSSI



Pour l'autorité contractante

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : *Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP)*
Cotonou, le *28 / 01* / 2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	<i>TOBOSSI Franck</i>	<i>SP-PRDP</i>	<i>94400544 toboffi@yahoo.fr</i>	<i>[Signature]</i>
2	<i>VOUDOUNNON Tony</i>	<i>Président PRDP</i>	<i>97 65 02 64 voudounnon@yahoo.fr</i>	<i>[Signature]</i>
3	<i>AZONWADJE A. Pacheli</i>	<i>Archiviste / BEC Sarl</i>	<i>97780955/21305422 pacheli.az@yahoo.com</i>	<i>[Signature]</i>
4	<i>Serge MENSAH</i>	<i>Associé Gérant BEC Sarl</i>	<i>21305422 mensahserge@yahoo.fr</i>	<i>[Signature]</i>
5				
6				
7				



Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE
DIFFERENTS DEPARTEMENTS MINISTERIELS DU BENIN AU TITRE DE LA GESTION
BUDGETAIRE 2016 & 2017

**RAPPORT D'AUDIT DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE (MTFP)**

RAPPORT PROVISOIRE

Novembre 2019

Marché : 065/MPD/PRMP/CCMP/SPSP du 20/02/2019



Frank
tobassif@yahoo.fr
07
11
19

Document de travail		Dates
X	Version provisoire	01/11/2019
	Version définitive	